

La terrasse

DE L'HIPPODROME

« La Terrasse de l'Hippodrome 2016 »

Réalisé par : SIMPLY BETTER SPRL
Contact : Benoit Marquezy

E-mail : Benoit@simplybetter.be
Gsm : 0472/83.17.95



PLACEMENT D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES

**Installation de « La Terrasse de l'Hippodrome »
Site – Hippodrome d'Uccle – Boitsfort
Chaussée de la Hulpe, 51-53 -1180 Uccle**

La demande se localise sur le site de l'Hippodrome d'Uccle – Boitsfort. Le site est classé suivant l'Arrêté du 02 décembre 1959 (Forêt de Soignes).

La Région, soucieuse de réhabiliter le site de l'hippodrome de Boitsfort, a confié, dans le cadre d'un avis de marché lancé en 2013, une concession de 15 années à Droh!me-Invest. Cette concession a débuté le 1^{er} juillet 2014 et a pour mission de gérer le site et d'y développer des activités de loisirs axées sur le sport, la nature, la culture, la pédagogie et la détente. Cette variété importante d'animations ludiques et récréatives s'adresse à un public très large.

La Terrasse de l'Hippodrome s'inscrit dans le projet de Droh!me et permettra d'accueillir des activités variées, telles que : restaurant, espaces de détente, séminaires, conférences, rencontres, team buildings,... qui animeront le site.

Nous installons un plancher de tente en bois dans le village des paris. Il y a une structure sous les verrières de 450 m² et l'autre partie devant les verrières de 1.135 m². Nous décorons cette terrasse avec des oliviers centenaire, du mobilier design, une piscine de 7 x 15 m (105 m²) sur 30 cm de profondeur, du gazon synthétique, ...

Date de montage : 6 mai au 18 mai (18h) 2016

Horaires : de 7h à 18h

Date de l'événement : 18 mai (19h) au 20 juillet 2016

Horaires : de 12h à 24h (en accord avec la police d'Uccle)

Date de démontage : 21 juillet au 25 juillet 2016

Horaires : de 07h à 18h

Responsable sur le site durant toute la période (6 mai au 25 juillet) :

- **Benoit Marquezy** – 0472/83.17.95 - 02/354.72.00
- **Denis Van Praet** – 0475/54.95.28 - 02/354.72.00

Sécurité sur le site :

European security group – Mr Colson Dominique – n° agrégation : 16.0157.09

Montage : 6 mai au 18 mai 2016

Sécurité par la présence d'un maitre-chien tous les soirs de 18h à 7h

Evènements : 18 mai au 20 juillet 2016

Sécurité par la présence d'un maitre-chien tous les soirs de 18h à 7h

Sécurité via des agents à l'entrée de la terrasse et des parkings boys pour la gestion du parking tous les jours de 18h à 24h

Démontage : 21 juillet au 25 juillet inclus 2016

Sécurité via la société ESG par la présence d'un maitre-chien tous les soirs de 18h à 7h

Reportage photos & explicatifs

1. Reportage photographique en couleur des endroits où seront placés les diverses installations avec le report des angles de prise de vue reportés sur un plan.



Photo 1 avant



Photo 1 après



Photo 2 avant



Photo 2 après



Photo 3 avant



Photo 3 après



Photo 4 avant



Photo 4 après



Photo 5 avant

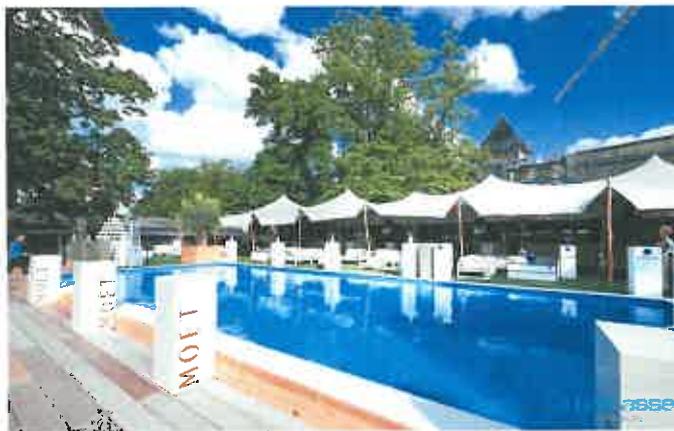


Photo 5 après



Photo 6

Les structures de la Terrasse ne sont pas encrées mais déposées et lestées sur le sol.

2. Par quels moyens sera ancrée la bâche sur laquelle sera déversé le sable de la surface qui fera office de plage, les billes de chemin de fer disposées sur le pourtour de la bâche seront maintenues de quelle manière au sol ?

Les bâches pour toute la zone sable seront déposées sur le sol. Ce sont des bâches géotextiles (Bidim) qui laisse passer l'eau.

Les billes de chemin de fer sont également déposées sur le sol et fixées entre elles.



Photo 7



3. Quel type de piscine sera monté sur le site ? Il y a-t-il un ancrage prévu au sol ?

En ce qui concerne la piscine, elle est déposée sur un plancher de 7 m x 15 m (105 m²). Ce plancher est lui-même déposé sur le sol. Il n'y a pas de points d'ancrage. Le montage et le démontage est effectué par la société THEOREME sprl.

La piscine est une structure en bois sur laquelle est fixé un liner bleu. La profondeur est de 30 cm.



Photo 8



Photo 8

4. Les installations électriques telles que les câbles ou l'éclairage seront-elles installées dans les arbres ? Si non sur quels supports ?

En ce qui concerne l'éclairage, toutes les structures sont autoportantes et disposées de chaque côté de la Terrasse. Aucune structure ne sont accrochées ou sanglées aux arbres de l'Hippodrome.



Photo 9



5. L'alimentation électrique est-elle présente sur le site ? Si non, sera-t-elle assurée par l'installation d'un groupe électrogène, dans cette éventualité où sera-t-il déposé

Nous installons un groupe électrogène (double paroi 3.000 litres) **silencieux** pour toute la période et celui-ci est déposé sur le gravier (voir plan en annexe). Nous louons ce groupe chez Power Solutions. On mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter la pollution des sols par hydrocarbures lors de la pose et du remplissage de la citerne.



Photo 10



Photo 10



Photo 10

Fiche Technique voir Annexe 1

6. Il y a-t-il des tentes ou chapiteaux de prévus sur le site, sont-ils autoportants ou non (type d'ancrage au sol + dimensions)

Nous installons 2 tentes autoportantes sans ancrages à l'arrière de notre terrasse pour la cuisine (120 m²) et notre stock (75 m²). Sur la Terrasse, on installe une tente Strech de type Organic de 200m².



Photo 11



Photo 11



Photo 12

Tente 120 m² Cuisine sans ancrages



Photo 13

Tente 75 m² Stock sans ancrages

7. Photo ou dessin du type de structure qui sera mise à l'entrée du site

Nous avons installé un porche d'entrée en bois (STABILAM) pour accueillir l'ensemble des clients.



Photo 14 – Entrée de la Terrasse avec un agent ESG



Photo 14 – Entrée public de la Terrasse via le parking

Implanté au centre du village des Paris, l'accès à la Terrasse de l'Hippodrome se fait depuis le parking, entre les écuries situées au nord du site, au niveau de l'ensemble de containers.

8. Quels sont les tonnages des véhicules qui seront amenés à pénétrer sur le site proprement dit, à quel endroit ? Quel circuit emprunteront ces véhicules sur le site ?

Tous les véhicules rentreront par le parking chaussée de La Hulpe. Le tonnage des véhicules de transport sera de maximum de 7,5 tonnes (chargement compris). Voir le plan pour le circuit qu'emprunteront les véhicules.

9. Gaz & Déchets



Photo 15



Photo 15



Photo 15

Cet enclos sera divisé en 2 parties : une partie avec les bouteilles pleines et une autre avec les vidanges. Les 2 stocks de bouteilles de gaz seront protégés du rayonnement du soleil par une bâche. Voir plan pour la localisation. Des panneaux signalétiques seront accrochés aux barrières Heras :

- Gaz inflammable
- Bouteille de gaz vide
- Accès interdit

Déchets :



2 containers fermés pour déchets mixtes « Shanks » de 15 m³. Voir plan pour la localisation.

Photo 16

10. Une description des moyens techniques (véhicules) utilisés pour le montage et le démontage ainsi qu'un plan décrivant les accès empruntés à ces occasions

Lors du montage (du 6 mai au 18 mai) et du démontage (du 21 juillet au 25 juillet inclus), nous louons 2 Manitou (CHARIOT TOUT-TERRAIN du type MANITOU MH25-4T & TELESCOPIQUE du type JLG JLG 4017PS) pendant une période de 10 jours loué à la société THV.



Fiche technique voir annexe 2



Fiche technique voir annexe 3

Tous les camions fournisseurs lors du montage et démontage sont déchargés sur le parking. L'accès et la sortie se font au niveau de la Chaussée de La Hulpe à l'entrée du parking.



Photo 17



Photo 18

Entrée Fournisseurs / Services interventions



Photo 19



Photo 20

Acces Fournisseurs – Services interventions



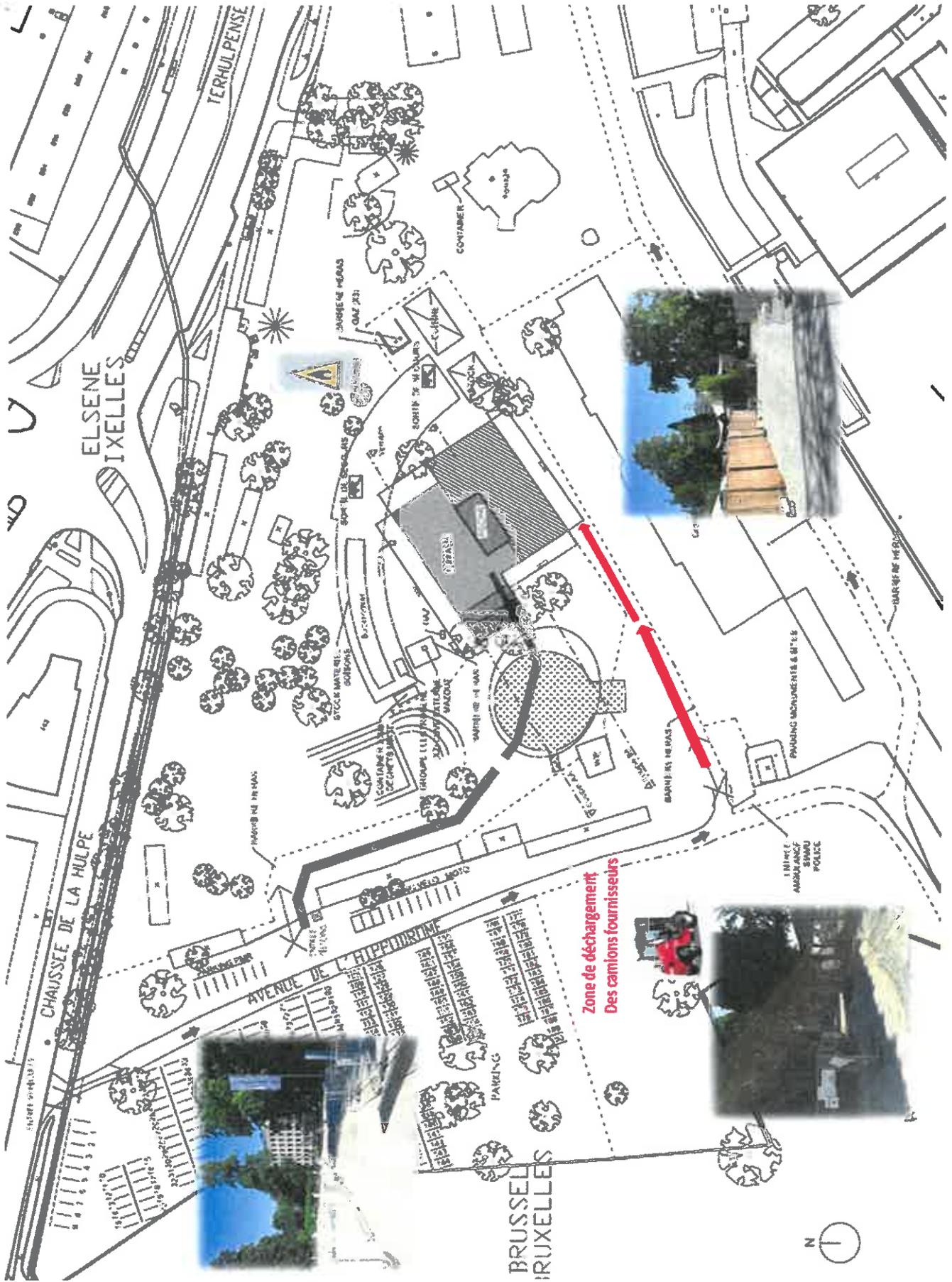
Photo 21



Photo 22

Accès réservé uniquement :

- SIAMU - Pompiers
- Police
- Ambulances
- Fournisseurs
- Responsables Simply Better (2)



11. Une étude de l'état sanitaire des arbres inclus dans le périmètre de la Terrasse (présence éventuelle de bois pouvant impacter l'installation et les participants) et une description des actions mises en place pour protéger les pieds et tronc des arbres

Nous n'avons constaté aucune chute de bois mort provenant des arbres dans le périmètre de la Terrasse. Nous n'accrochons rien aux arbres. Aucune décoration ou installation sera accrochée de quelques manières que ce soit aux arbres du site. Toutes les mesures seront mises en œuvre pour protéger les arbres du site.



Photo 23



Photo 24



Photo 24

12. Quelles seront les mesures mise en place pour assurer la protection de la végétation existante sur le site ?

L'ensemble du site sera délimité par des barrières de chantier. Le public sera guidé par des caillebotis en bois présents entre la zone de parking et la terrasse. Le public n'a pas d'autres accès que celui proposé.



Photo 27



Photo 28

L'accès aux pelouses sera strictement réservé aux clients de la Terrasse pour se détendre. Lors du montage et du démontage, la zone pelouse sera protégée avec de la rubalise afin d'éviter tout véhicule sur la pelouse. On mettra toutes les mesures nécessaires pour protéger les nouvelles plantations, arbres en place et pelouses y compris pendant les phases de montage et de démontage.

On s'engage à remplacer les surfaces de pelouse qui seraient éventuellement endommagées par un nouveau semi. Une tonte quotidienne de la pelouse sera réalisée si nécessaire.



Photo 29

En dehors d'un petit pavillon où se situeront les sanitaires (voir photo 29), les bâtiments existants de l'Hippodrome ne seront pas utilisés pendant la période de la Terrasse de l'Hippodrome. Ceux-ci ne sont pas accessibles à notre public.

13. Sono amplifiée

Musique d'ambiances tous les jours de l'événement (du 18 mai au 20 juillet 2016) à partir de midi sur la **Terrasse uniquement** (village des paris). Diminution de la sono à partir de 22h en accord avec la police d'Uccle.

L'emplacement de la sonorisation se fait en direction de la grande tribune. Les normes acoustiques seront respectées conformément à la législation en vigueur.

11. SIAMU

Une demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement a été introduite par recommandé au SIAMU à Bruxelles en février 2016.

Je vous joins en annexe à titre informatif l'avis de prévention 2015 en attendant un retour de leur part.

Voir annexe 4

